



CONTRAT D'ENGAGEMENT VOLAILLES 2026

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, issus de leur production, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires.** L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

La Productrice :

Audrey GAUDIN
Le Petit Montergon
49220 ERDRE EN ANJOU
07.48.77.52.67

email:

fermedupetitmontergon@gmail.com

Le Consommateur :

NOM :

Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Email:.....

TERME DU CONTRAT : Le présent contrat est établi pour une durée de 1 an, du 29 janvier au 17 décembre 2026.

Les distributions mensuelles s'effectuent les jours indiqués dans le tableau ci-dessous de 18h30 à 19h30 à l'école Henri David de Montreuil-Juigné.

A remplir en précisant le nombre de volailles par distribution, et le montant total par distribution :

Produit :	PETIT POULET	MOYEN POULET	GROS POULET	PINTADE	Montant total par distribution
Poids :	1,5 à 1,7 kg	1,7 à 2 kg	Plus de 2 kg	Environ 1,7 à 2 kg	
Prix :	17,00 €	20,00 €	24,00 €	18,00 €	
jeu. 29 janv. 26					
jeu. 26 fevr. 26					
jeu. 26 mars 26					
jeu. 23 avr. 26					
jeu. 21 mai 26					
jeu. 18 juin 26					
jeu. 16 juil. 26					
jeu. 10 sept. 26					
jeu. 8 oct. 26					
jeu. 5 nov. 26					
jeu. 3 déc. 26					
jeu. 17 déc. 26					
Montant total du contrat					

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation. La quantité est libre.

Une somme correspondant à la valeur des commandes réservées pour la saison sera remise à la personne référente au moment de l'engagement avec le présent contrat. Le consommateur choisira de payer la somme globale sous forme de 1 ou plusieurs chèques émis à l'ordre de « **Audrey GAUDIN** » qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période.

Les prix indiqués sont des acomptes, une régularisation sera effectuée en Juin, le 18 puis en Décembre le 17.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Contact : remise des commandes/chèques à la référente en charge de la relation :

Marie-Thé ROBIN : marite.robin@orange.fr

SIGNATURES, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : _/_/_

Le producteur :

Le consommateur :